



**PUBLICATION
LE MARDI 20 AVRIL 2021**

COMPTE-RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

Présents :

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absent : AUROUZE Jean-Marc

Absents Excusés : Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, CHIARAMELLA Yves, DURAND Marc, KUENTZ Adèle, ROUX Lionel et SARRET Jean.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène ;
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth ;
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme Clémence SAUNIER ;
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h30.

▪ **Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 février 2021**

Monsieur le président propose la validation du procès-verbal du 23 février 2021. Il demande si celui-ci appelle des observations et remarques de la part de l'assemblée. Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Délibération 2021-2-1 : Approbation du compte administratif du budget SPANC 2020**

Le président quitte la séance,
Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2020 du budget SPANC,
Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,
Après en avoir délibéré,
Prend acte des résultats de l'exercice 2020 qui ressortent ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation

Recettes d'exploitation 2020	29 335,00 €
Dépenses d'exploitation 2020	29 046,61 €
Résultat de l'exercice 2020	288,39 €
Résultat antérieur reporté	17 222,38 €
Soit un résultat de clôture 2020	17 510,77 €

En section d'investissement

Recettes d'investissement 2020	2 338,40 €
Dépenses d'investissement 2020	0,00 €
Résultat de l'exercice 2020	2 338,40 €
Résultat antérieur reporté	- 233,42 €
Soit un résultat de clôture 2020 avant RAR	2 104,98 €
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	-2 200,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 95,02 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget SPANC au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-2 : Approbation du compte de gestion du budget SPANC 2020**

Le conseil communautaire sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Délibération 2021-2-3 : Affectation du résultat du budget SPANC 2020**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux, président ;

Après avoir examiné le compte administratif, à la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses (a)	29 046,61 €
Recettes (b)	29 335,00 €
Résultat de fonctionnement (c = b -a)	288,39 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	17 222,38 €
Résultat de clôture 2020 (e = c +d)	17 510,77 €

Section d'investissement		
Recettes	Recettes 2020 (a)	404,98 €
	Part de l'excédent de fonctionnement affecté en n-1 (b)	1 933,42 €
	Recettes totales (c = a + b)	2 338,40 €
Dépenses	Dépenses 2020 (d)	0,00 €
	Déficit d'investissement n-1 (e)	233,42 €
	Dépenses totales (f = d+e)	233,42 €
Solde d'exécution (g = c - f)		2 104,98 €
Reste à réaliser	Recettes	300,00 €
	Dépenses	2 500,00 €
	Solde (h)	- 2 200,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2020 (i = g+h)		- 95,02 €

On constate donc :

Résultats 2020	
Excédent de fonctionnement	17 510,77 € €
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 95,02 €
Résultat global de clôture	17 415,75 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Président propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise de résultats ci-après :

Affectation sur 2021	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	95,02 €
Report en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	17 415,75
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001(recettes)	2 104,98 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation de résultat du budget SPANC au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-4 : Vote du budget primitif du budget SPANC 2021**

Le président propose au vote de l'assemblée le budget SPANC dont les sommes sont les suivantes :

Section d'exploitation	
Dépenses	69 930,77 €
Recettes	69 930,77 €

Section d'investissement	
Dépenses	4 540,00 €
Recettes	4 540,00 €

Total des dépenses	74 470,77 €
Total des recettes	74 470,77 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget SPANC.

▪ **Délibération 2021-2-5 : Approbation du compte administratif du budget assainissement 2020**

Le président quitte la séance,
Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2020 du budget assainissement
Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,
Après en avoir délibéré,
Prend acte des résultats de l'exercice 2020 qui ressortent ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation

Recettes d'exploitation 2020	748 298,19 €
Dépenses d'exploitation 2020	593 894,46 €
Résultat de l'exercice 2020	154 403,73 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Soit un résultat de clôture 2020	154 403,73 €

En section d'investissement

Recettes d'investissement 2020	1 059 703,78 €
Dépenses d'investissement 2020	592 218,74 €
Résultat de l'exercice 2020	467 485,04 €
Déficit antérieur reporté	- 122 909,96 €
Soit un résultat de clôture 2020 avant RAR	344 575,08 €
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets hors FCTVA)	- 373 233,19 €
Besoin de financement de la section d'investissement	28 658,11 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget assainissement au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-6 : Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2020**

Le conseil communautaire sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Délibération 2021-2-7 : Affectation du résultat du budget assainissement 2020**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux, président ;

Après avoir examiné le compte administratif, à la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses (a)	593 894,46 €
Recettes (b)	748 298,19 €
Résultat de fonctionnement (c = b - a)	154 403,73 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	0,00 €
Résultat de clôture 2020 (e = c + d)	154 403,73 €

Section d'investissement		
Recettes	Recettes 2020 (a)	786 798,65 €
	Part de l'excédent de fonctionnement affecté en n-1 (b)	272 905,13 €
	Recettes totales (c = a + b)	1 059 703,78 €
Dépenses	Dépenses 2020 (d)	592 218,74 €
	Déficit d'investissement n-1 (e)	122 909,96 €
	Dépenses totales (f = d+e)	715 128,70 €
Solde d'exécution (g = c - f)		344 575,08 €
Reste à réaliser	Recettes (hors FCTVA)	1 040 541,51 €
	Dépenses	1 413 774,70 €
	Solde (h)	- 373 233,19 €
Besoin de financement de l'investissement 2020 (i = g+h)		28 658,11 €

On constate donc :

Résultats 2020	
Excédent de fonctionnement	154 403,73 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR hors FCTVA)	28 658,11 €
Résultat global de clôture	125 745,62 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Président propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise de résultats ci-après :

Affectation sur 2021	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	74 000,00 €
Report en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	80 403,73 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	344 575,08 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat du budget assainissement au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-8 : Vote du budget primitif du budget Assainissement 2021**

Le président propose au vote de l'assemblée le budget Assainissement dont les sommes sont les suivantes :

Section d'exploitation	
Dépenses	804 903,73 €
Recettes	804 903,73 €
Section d'investissement	
Dépenses	2 127 335,86 €
Recettes	2 127 335,86 €
Total des dépenses	2 932 239,59 €
Total des recettes	2 932 239,59 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget assainissement.

▪ **Délibération 2021-2-9 : Approbation du compte administratif du budget de l'eau 2020**

Le président quitte la séance,
 Le conseil communautaire,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le compte administratif 2020 du budget de l'eau,
 Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,
 Après en avoir délibéré,
 Prend acte des résultats de l'exercice 2020 qui ressortent ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation

Recettes d'exploitation 2020	160 120,02 €
Dépenses d'exploitation 2020	136 640,53 €
Résultat de l'exercice 2020	23 479,49 €
Résultat antérieur reporté	38 017,59 €
Soit un résultat de clôture 2020	61 497,08 €

En section d'investissement

Recettes d'investissement 2020	189 641,19 €
Dépenses d'investissement 2020	89 125,41 €
Résultat de l'exercice 2020	100 515,78 €
Résultat antérieur reporté	52 587,40 €
Soit un résultat de clôture 2020 avant RAR	153 103,18 €
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	- 150 720,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget de l'eau au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-10 : Approbation du compte de gestion du budget de l'eau 2020**

Le conseil communautaire sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Délibération 2021-2-11 : Affectation du résultat du budget de l'eau 2020**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux, président ;

Après avoir examiné le compte administratif, à la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses (a)	136 640,53 €
Recettes (b)	160 120,02 €
Résultat de fonctionnement (c = b - a)	23 479,49 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	38 017,59 €
Résultat de clôture 2020 (e = c + d)	61 497,08 €

Section d'investissement		
Recettes	Recettes 2020 (a)	189 641,19 €
	Part de l'excédent de fonctionnement affecté en n-1 (b)	0,00 €
	Recettes totales (c = a + b)	189 641,19 €
Dépenses	Dépenses 2020 (d)	89 125,41 €
	Déficit d'investissement n-1 (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f = d + e)	89 125,41 €
Solde d'exécution (g = c - f)		100 515,78 €
Excédent d'investissement antérieur reporté (i)		52 587,40 €
Résultats d'investissement cumulés 2020 (j = i + g)		153 103,18 €
Reste à réaliser	Recettes	124 000,00 €
	Dépenses	274 720,00 €
	Solde (h)	-150 720,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2020 (j + h)		0,00 €

On constate donc :

Résultats 2020	
Excédent de fonctionnement	61 497,08 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	0,00 €
Résultat global de clôture	61 497,08 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Président propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise de résultats ci-après :

Affectation sur 2021	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	39 116,82
Report en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	22 380,26 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	153 103,18 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat du budget eau au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-12 : Vote du budget primitif du budget de l'eau 2021**

Le président propose au vote de l'assemblée le budget de l'eau dont les sommes sont les suivantes :

Section d'exploitation	
Dépenses	186 380,26 €
Recettes	186 380,26 €
Section d'investissement	
Dépenses	466 220,00 €
Recettes	466 220,00 €
Total des dépenses	652 600,26 €
Total des recettes	652 600,26 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget de l'eau.

▪ **Délibération 2021-2-13 : Approbation du compte administratif du budget ordures ménagères 2020**

Le président quitte la séance,
 Le conseil communautaire,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le compte administratif 2020 du budget des ordures ménagères,
 Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,
 Après en avoir délibéré,
 Prend acte des résultats de l'exercice 2021 qui ressortent ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation

Recettes d'exploitation 2020	1 213 795,02 €
Dépenses d'exploitation 2020	1 131 790,09 €
Résultat de l'exercice 2020	82 004,93 €
Résultat antérieur reporté	319 008,96 €
Soit un résultat de clôture 2020	401 013,89 €

En section d'investissement

Recettes d'investissement 2020	574 665,39 €
Dépenses d'investissement 2020	216 244,87 €
Résultat de l'exercice 2020	358 420,52 €
Résultat antérieur reporté	15 436,52 €
Soit un résultat de clôture 2020 avant RAR	373 857,04 €
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	-528 335,13 €
Besoin de financement de la section d'investissement	154 478,09 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget des ordures ménagères au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-14 : Approbation du compte de gestion - budget des ordures ménagères 2020**

Le conseil communautaire sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Délibération 2021-2-15 : Affectation du résultat du budget ordures ménagères 2020**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux, président,

Après avoir examiné le compte administratif, à la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses (a)	1 131 790,09 €
Recettes (b)	1 213 795,02 €
Résultat de fonctionnement (c = b - a)	82 004,93 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	319 008,96 €
Résultat de clôture 2020 (e = c + d)	401 013,89 €

Section d'investissement		
Recettes	Recettes 2020 (a)	529 408,91 €
	Part de l'excédent de fonctionnement affecté en n-1 (b)	45 256,48 €
	Recettes totales (c = a + b)	574 665,39 €
Dépenses	Dépenses 2020 (d)	216 244,87 €
	Déficit d'investissement n-1 (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f = d + e)	216 244,87 €
Solde d'exécution (g = c - f)		358 420,52 €
Excédent d'investissement antérieur reporté (i)		15 436,52 €
Résultats d'investissement cumulés 2020 (j = i + g)		373 857,04 €
Reste à réaliser	Recettes	536 222,00 €
	Dépenses	1 064 557,13 €
	Solde (h)	- 528 335,13 €
Besoin de financement de l'investissement 2020 (j + h)		154 478,09 €

On constate donc :

Résultats 2020	
Excédent de fonctionnement	401 013,89 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	154 478, 09 €
Résultat global de clôture	246 535,80 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Président propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise de résultats ci-après :

Affectation sur 2021	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	154 478,09 €
Report en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	246 535,80 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	373 857,04 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat du budget des ordures ménagères au titre de l'exercice 2020.

- **Délibération 2021-2-16 : Vote du budget primitif du budget des Ordures Ménagères 2021**

Le président propose au vote de l'assemblée le budget des Ordures Ménagères dont les sommes sont les suivantes :

Section d'exploitation	
Dépenses	1 405 446,60
Recettes	1 405 446,60

Section d'investissement	
Dépenses	1 435 351,13
Recettes	1 435 351,13

Total des dépenses	2 840 797,73
Total des recettes	2 840 797,73

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget des Ordures Ménagères.

▪ **Délibération 2021-2-17 : Approbation du compte administratif du budget général 2020**

Le président quitte la séance,
Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2020 du budget général,
Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,
Après en avoir délibéré,
Prend acte des résultats de l'exercice 2020 qui ressortent ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation

Recettes d'exploitation 2020	3 458 353,87 €
Dépenses d'exploitation 2020	3 092 372,03 €
Résultat de l'exercice 2020	365 981,84 €
Résultat antérieur reporté	313 887,61 €
Soit un résultat de clôture 2020	679 869,45 €

En section d'investissement

Recettes d'investissement 2020	793 674,97 €
Dépenses d'investissement 2020	374 946,99 €
Résultat de l'exercice 2020	418 727,98 €
Déficit antérieur reporté	388 434,86 €
Soit un résultat de clôture 2020 avant RAR	30 293,12 €
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	-274 888,81 €
Besoin de financement de la section d'investissement	244 595,69 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget général au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-18 : Approbation du compte de gestion - budget général**

Le conseil communautaire sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Délibération 2021-2-19 : Affectation du résultat du budget général 2020**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux, président,

Après avoir examiné le compte administratif, à la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses (a)	3 092 372,03 €
Recettes (b)	3 458 353,87 €
Résultat de fonctionnement (c = b -a)	365 981,84 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	313 887,61 €
Résultat de clôture 2020 (e = c +d)	679 869,45 €

Section d'investissement		
Recettes	Recettes 2020 (a)	680 097,97 €
	Part de l'excédent de fonctionnement affecté en n-1 (b)	113 577,00 €
	Recettes totales (c = a + b)	793 674,97 €
Dépenses	Dépenses 2020 (d)	374 946,99 €
	Déficit d'investissement n-1 (e)	388 434,86 €
	Dépenses totales (f = d+e)	763 381,85 €
Solde d'exécution (g = c - f)		30 293,12 €
Reste à réaliser	Recettes	137 183,00 €
	Dépenses	412 071,81 €
	Solde (h)	-274 888,81 €
Besoin de financement de l'investissement 2020 (i = g+h)		244 595,69 €

On constate donc :

Résultats 2020	
Excédent de fonctionnement	679 869,45 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	244 595,69 €
Résultat global de clôture	435 273,76 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Président propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise de résultats ci-après :

Affectation sur 2021	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	244 595,69 €
Report en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	435 273,76 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	30 293,12 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat du budget général au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-20 : Taux d'imposition 2021 – Etat 1259**

Au regard des résultats budgétaires de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, Monsieur le président propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et de conserver les taux appliqués en 2020.

Il est également précisé que depuis 2021, l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales (état 1259) a connu des modifications importantes.

En effet, entre la suppression de la taxe d'habitation et la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels, la présentation et le contenu de l'état 1259 a été fortement impacté.

Libellés	Bases d'imposition <i>Année 2020</i>	Bases d'imposition prévisionnelles <i>Année 2021</i>	Taux appliqués par décision du conseil communautaire <i>Année 2020</i>	Taux appliqués par décision du conseil communautaire <i>Année 2021</i>	Produits perçus par la CCSPVA en 2020	Produits résultant de la décision de l'assemblée délibérante <i>(Prévisionnels 2021)</i>
Taxe d'habitation	8 535 000 €	Suppression			271 413 €	Compensation versée par l'Etat de 268 031 €
Foncier bâti	9 281 719 €	7 825 000 €	4,48%	4,48%	418 253 €	350 660 €
Foncier non bâti	187 228 €	188 000 €	21,22%	21,22%	39 766 €	39 894 €
Total	18 003 947 €	8 013 000 €	-	-	683 899 €	390 454 €

Concernant la CFE, il est proposé de retenir le taux moyen pondéré de 27,60% conformément à la délibération n°2018-3-12 du 10 avril 2018 qui fixe la durée de convergence des taux de CFE des communes membres à 8 ans à compter du passage en FPU :

Libellés	Bases d'imposition <i>Année 2020</i>	Bases d'imposition prévisionnelles <i>Année 2021</i>	Taux appliqués par décision du conseil communautaire <i>Année 2020</i>	Produits perçus par la CCSPVA en 2020	Produits <i>prévisionnels 2021</i>
CFE (*) : produits résultants du taux voté	4 864 075 €	2 852 000 €	27,60%	1 342 188,00	787 152,00 €
CFE : allocations compensatrices versées par l'Etat					649 719,00 €
Libellés	Bases d'imposition <i>Année 2020</i>	Bases d'imposition prévisionnelles <i>Année 2021</i>	Produits perçus par la CCSPVA en 2020		Produits <i>prévisionnels en 2021</i>
Total des Taxes	22 868 022 €	10 865 000 €	2 071 620,00		2 095 356,00 €

(*) Cotisation foncière des entreprises

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition exposée ci-dessus.

▪ **Délibération 2021-2-21 : Vote du budget primitif du budget général 2021**

Le président propose au vote de l'assemblée le budget général dont les sommes sont les suivantes :

Section d'exploitation	
Dépenses	3 858 076,00 €
Recettes	3 858 076,00 €

Section d'investissement	
Dépenses	1 098 057,81 €
Recettes	1 098 057,81 €

Total des dépenses	4 956 133,81 €
Total des recettes	4 956 133,81 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à vingt-neuf voix pour et une abstention le budget primitif 2021 du budget général.

▪ **Délibération 2021-2-22 : Approbation du compte administratif du budget tourisme 2020**

Le président quitte la séance,
Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2020 du budget tourisme,
Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,
Après en avoir délibéré,
Prend acte des résultats de l'exercice 2020 qui ressortent ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation

Recettes d'exploitation 2020	114 319,75 €
Dépenses d'exploitation 2020	85 115,94 €
Résultat de l'exercice 2020	29 203,81 €
Résultat antérieur reporté	48 264,56 €
Soit un résultat de clôture 2020	77 468,37 €

En section d'investissement

Recettes d'investissement 2020	74 750,53 €
Dépenses d'investissement 2020	37 671,26 €
Résultat de l'exercice 2020	37 079,27 €
Résultat antérieur reporté	-29 448,35 €
Soit un résultat de clôture 2020 avant RAR	7 630,92 €
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	-35 636,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	28 005,08 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget tourisme au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-23 : Approbation du compte de gestion - budget tourisme 2020**

Le conseil communautaire sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Délibération 2021-2-24 : Affectation du résultat du budget tourisme 2020**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux, président,

Après avoir examiné le compte administratif, à la clôture de l'exercice 2019, les résultats s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses (a)	85 115,94 €
Recettes (b)	114 319,75 €
Résultat de fonctionnement (c = b - a)	29 203,81 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	48 264,56 €
Résultat de clôture 2020 (e = c + d)	77 468,37 €

Section d'investissement		
Recettes	Recettes 2020 (a)	19 017,18 €
	Part de l'excédent de fonctionnement affecté en n-1 (b)	55 733,35 €
	Recettes totales (c = a + b)	74 750,53 €
Dépenses	Dépenses 2020 (d)	37 671,26 €
	Déficit d'investissement n-1 (e)	29 448,35 €
	Dépenses totales (f = d + e)	67 119,61 €
Solde d'exécution (g = c - f)		7 630,92 €
Reste à réaliser	Recettes	34 000,00 €
	Dépenses	69 636,00 €
	Solde (h)	-35 636,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2020 (i = g + h)		28 005,08 €

On constate donc :

Résultats 2020	
Excédent de fonctionnement	77 468,37 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	28 005,08 €
Résultat global de clôture	49 463,29 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Président propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise de résultats ci-après :

Affectation sur 2021	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	28 005,08 €
Report en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	49 463,29 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	7 630,92 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat du budget tourisme au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-25 : Vote du budget primitif du budget tourisme 2021**

Le président propose au vote de l'assemblée le budget Tourisme dont les sommes sont les suivantes :

Section d'exploitation	
Dépenses	277 680,92 €
Recettes	277 680,92 €

Section d'investissement	
Dépenses	128 766,92 €
Recettes	128 766,92 €

Total des dépenses	406 447,84 €
Total des recettes	406 447,84 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget Tourisme.

▪ **Délibération 2021-2-26 : Approbation du compte administratif du budget des Zones d'Activité Economique (ZAE) 2020**

Le président quitte la séance,
 Le conseil communautaire,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le compte administratif 2020 du budget des ZAE,
 Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,
 Après en avoir délibéré,
 Prend acte des résultats de l'exercice 2020 qui ressortent ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation

Recettes d'exploitation 2020	0,00 €
Dépenses d'exploitation 2020	0,00 €
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Soit un résultat de clôture 2020	0,00 €

En section d'investissement

Recettes d'investissement 2020	0,00 €
Dépenses d'investissement 2020	0,00 €
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Soit un résultat de clôture 2020 avant RAR	0,00 €
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget des ZAE au titre de l'exercice 2020.

▪ **Délibération 2021-2-27 : Approbation du compte de gestion - budget ZAE 2020**

Le conseil communautaire sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Délibération 2021-2-28 : Vote du budget primitif du budget Zones d'Activités Economiques 2021**

Le président propose au vote de l'assemblée le budget ZAE dont les sommes sont les suivantes :

Section d'exploitation	
Dépenses	830 000,00 €
Recettes	830 000,00 €

Section d'investissement	
Dépenses	425 000,00 €
Recettes	425 000,00 €

Total des dépenses	1 255 000,00 €
Total des recettes	1 255 000,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2021 du budget ZAE.

- **Délibération 2021-2-29 : Fixation des tarifs pour la régie de recettes de la Maison du Vigneron : ventes d'objets à la boutique et tarifs des visites – Budget tourisme**

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2019/5/26 du 4 septembre 2019 relative à la présentation d'une demande de subvention auprès du dispositif LEADER 2014-2020 du Pays Gapençais dans le cadre du portage par la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) du projet « Animation de la Maison du Vigneron ».

A l'issue d'une première année de fonctionnement de la structure « Maison du Vigneron » des évolutions sont à apporter à la régie de recettes du Musée afin de s'appliquer dans le cadre de la saison d'ouverture 2021.

Les tarifs des objets proposés à la vente au sein de la boutique du Musée sont ainsi fixés :

Produits en vente	Prix unitaire
<i>Livres sur le patrimoine</i>	
Mon village dans la grande guerre	15.00 €
Trois églises et un clocher	15.00 €
Les aviateurs haut-alpins de la grande guerre	10.00 €
Remollon, autrefois...	10.00 €
Verres de dégustation (lot de 6 verres)	10.00 €
Tabliers	25.00 €
Sacs	8.00 €
Mugs	15.00 €
Bouchons	5.00 €
Cartes postales	3.00 €
Marque-pages	3.00 €

Il convient également d'actualiser les tarifs d'entrée du Musée selon les modalités suivantes :

- Tarif unique de 8,00 € par adulte et suppression du tarif sénior.
- Tarif de 3,00 € de 12 ans à 18 ans.
- Gratuit pour les moins de 12 ans.
- Pour les groupes les tarifs sont les suivants : Groupes jeunes 3,00 € par enfant et 8,00 € par adulte, sur réservation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte la proposition de Monsieur le président ;
- Approuve les prix proposés ci-dessus ;
- Décide d'inscrire ces recettes au budget du tourisme.

▪ **Délibération 2021-2-30 : Adhésion de la CCSPVA au SICTIAM**

Le SICTIAM accompagne les collectivités et établissements publics dans la transition numérique en leur mettant à disposition une chaîne complète d'outils de dématérialisation.

Véritable outil de proximité territoriale, le SICTIAM joue son rôle d'acteur public du numérique sur tout le territoire français. Il accompagne au quotidien ses utilisateurs dans la transition numérique et l'évolution de leurs métiers avec un service personnalisé d'assistance et de formation.

Construite sur cinq piliers fondateurs, l'offre de produits et services du SICTIAM permet aux collectivités et établissements publics de moderniser les métiers, manager la donnée, garantir la sécurité et l'expertise du système d'information, développer de nouveaux usages et aménager le territoire. Grâce à la mutualisation des ressources et des moyens, les adhérents du SICTIAM réalisent des économies d'échelle.

Par ailleurs, depuis le 25 mai 2018, le règlement européen sur la protection des données personnelles est applicable pour toutes les administrations françaises. La responsabilité des organismes est renforcée. Les collectivités doivent ainsi assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

A cet effet, le SICTIAM accompagne tous ses membres dans l'application de ce règlement par la mise à disposition d'un logiciel métier dédié. Ce dernier permettra à la CCSPVA de suivre efficacement la gestion des données personnelles collectées par ses services et d'en assurer une gestion conforme aux attendus du RGPD.

L'accès à ce logiciel étant conditionné à l'adhésion préalable de la collectivité au SICTIAM il est proposé aux membres du conseil d'y adhérer. Il est précisé que cette adhésion est gratuite et sans engagements pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide l'adhésion de la CCSPVA au SICTIAM ;
- Valide la convention d'adhésion et autorise Monsieur le président à la signer ;
- Autorise le président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **Délibération 2021-2-31 : Constitution du groupement de commandes pour le marché de travaux pour l'aménagement de la partie basse du village d'Espinasses (réseaux humides, éclairage public et voirie) – Tranche 1**

Monsieur le président rappelle à l'assemblée la délibération n°2020-1-10 du 04 février 2020. La commune d'Espinasses souhaitait aménager l'espace public de la partie basse du village. Pour cela, les réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et la voirie devaient être modernisés.

Afin d'envisager une économie d'échelle et de mutualiser la procédure d'attribution du marché de travaux, un groupement de commandes a été constitué entre la commune d'Espinasses et la CCSPVA.

Conformément à l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure de groupement de commandes prévoyait la mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique. Chaque collectivité devait élire, parmi les membres de sa propre Commission d'Appel d'Offres, un représentant pour siéger à la Commission du Groupement, le président de la commission du groupement étant par ailleurs le représentant de la collectivité coordinatrice.

Suite aux dernières élections, de nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ont été désignés par délibération n°2020-4-7 bis du 15 juillet 2020.

Il convient donc de reprendre une nouvelle délibération afin d'élire un nouveau représentant parmi les membres de la CAO de la CCSPVA.

Monsieur le président propose également de reprendre une convention de groupement de commandes qui précise les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les besoins exprimés par chacun des membres. Elle prévoit que la CCSPVA assurera le rôle de coordonnateur du groupement.

Se déclarent candidats :

Titulaire : Monsieur Francis CESTER

Suppléant : Madame Clémence SAUNIER

Sont élus :

Titulaire : Monsieur Francis CESTER

Suppléant : Mme Clémence SAUNIER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- Autorise le président de la CCSPVA à signer la convention, et à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'avancement de ce dossier ;
- Confirme l'élection de M. Francis CESTER comme représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, et Mme Clémence SAUNIER comme suppléante.

▪ **Délibération 2021-2-32 : Constitution du groupement de commandes pour le marché de maîtrise d'œuvre et de travaux pour l'aménagement du Vieux Village d'Espinasses (Tranche 2)**

Monsieur le président rappelle à l'assemblée la délibération n° 2020-1-9 du 04 février 2020. La commune d'Espinasses souhaitait aménager l'espace public de son vieux village. Pour cela, la totalité des réseaux secs et des voiries devaient être refaits. Pour limiter dans le futur les travaux impactant la chaussée, il était également prévu de renouveler l'intégralité des réseaux humides.

Afin d'envisager une économie d'échelle et de mutualiser la procédure d'attribution des marchés, un groupement de commandes a été constitué entre la commune d'Espinasses et la CCSPVA.

Conformément à l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la procédure de groupement de commandes prévoyait la mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique. Chaque collectivité devait élire, parmi les membres de sa propre Commission d'Appel d'Offres, un représentant pour siéger à la Commission du Groupement, le président de la commission du groupement étant par ailleurs le représentant de la collectivité coordinatrice.

Suite aux dernières élections, de nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ont été désignés par délibération n°2020-4-7 bis du 15 juillet 2020.

Il convient donc de reprendre une nouvelle délibération afin d'élire un nouveau représentant parmi les membres de la CAO de la CCSPVA.

Monsieur le président propose également de reprendre une convention de groupement de commandes qui précise les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les besoins exprimés par chacun des membres. Elle prévoit que la CCSPVA assurera le rôle de coordonnateur du groupement.

Se déclarent candidats :

Titulaire : Monsieur Francis CESTER

Suppléant : Madame Clémence SAUNIER

Sont élus :

Titulaire : Monsieur Francis CESTER

Suppléant : Madame Clémence SAUNIER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- Autorise le président de la CCSPVA à signer la convention, et à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'avancement de ce dossier ;
- Confirme l'élection de M. Francis CESTER comme représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, et Mme Clémence SAUNIER comme suppléante.

▪ **Délibération 2021-2-33 : Résultat de la consultation n° 2021-4 Marché de prestations de services pour l'évacuation et le traitement du Bois (A et B)**

Il est rappelé à l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 05 février 2021 pour les prestations de chargement, transport et traitement du broyat de bois non traité (A) et traité (B).

Ce marché avait été lancé une 1^{ère} fois au mois de juillet 2020, et déclaré infructueux le 29 septembre 2020 par délibération 2020/6/14, les offres reçues représentant une trop forte augmentation.

La date limite de réception des offres était le 22 février 2021. Deux offres ont été remises.

Après analyse de ces offres, le Président propose de retenir la proposition de l'entreprise Recytec Environnement et Conseils pour les montants suivants :

Nature des prestations	Unité	Quantités annuelles (estimation)	Prix unitaire en € /HT	Montant total annuel HT	Montant de la TVA en € (taux 10 %)	Montant total annuel en € / TTC
Amenée et mise en place du chargeur	F	2	320 €	640 €	64 €	704 €
Chargement du broyat de bois traité B	t	550	5.5 €	3 025 €	302.5 €	3 327.5 €
Transport du broyat de bois traité B	t	550	32 €	17 600 €	1 760 €	19 360 €
Traitement et recyclage du bois traité B	t	550	40 €	22 000 €	2 200 €	24 200 €
Chargement du broyat de bois non traité A	t	50	5 €	275 €	27.5 €	302.5 €
Transport du broyat de bois non traité A	t	50	26 €	1600 €	160 €	1 760 €
Traitement et valorisation du bois non traité A	t	50	29 €	1650 €	165 €	1 815 €

La prestation débutera à la prochaine campagne de broyage de cet automne.

Le marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter de la date de sa notification, renouvelable 1 fois pour une période de 1 an, soit 4 ans maximum.

Le montant global sur 4 ans du marché est estimé à 200 000 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition exposée ci-dessus ;
- Approuve les clauses du marché définies ci-dessus, à passer avec la société Recytec Environnement et Conseils ;
- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

- **Délibération 2021-2-34 : Extension du local des services techniques de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) – Modification du plan de financement**

Au regard des nouvelles compétences acquises ces dernières années, en particulier pour l'assainissement ou la GEMAPI, il convient d'agrandir le local des services techniques de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) pour d'une part obtenir un espace de stockage du matériel technique supplémentaire et d'autre part proposer aux agents techniques des vestiaires adaptés.

De plus, la création de la régie des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2021 demande des espaces supplémentaires pour le stockage du matériel.

Au regard de la nécessité de prolonger le toit du local des services techniques, de proposer une surface légèrement supérieure de l'extension initiale et intégrer la maîtrise d'œuvre, il convient d'actualiser le plan de financement comme détaillé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES (subvention)		
Libellés	Montant éligible en € H. T.	Libellés	Montant en € H. T.	Part en %
Extension du local des services techniques	141 000,00 €	Etat - DETR	56 400,00 €	40%
		CD05	42 300,00 €	30%
		Autofinancement	42 300,00 €	30 %
TOTAL	141 000,00 €	TOTAL	141 000,00 €	100 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la modification du plan de financement initial ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières complémentaires auprès de l'Etat et du département des Hautes Alpes.

▪ **Délibération 2021-2-35 : Demande de financement du SMADESEP dans le cadre de l'organisation d'une étape du Tour Voile 2021 à Serre-Ponçon**

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) a été sollicitée par le SMADESEP dans le cadre d'une stratégie portée par le syndicat mixte qui vise à recevoir jusqu'en 2023 des manifestations centrées sur la voile sportive de haut niveau sur le lac.

Cette stratégie recouvre un intérêt indéniable en terme de développement territorial. Elle pourrait être déclinée chaque année sous la forme de différents évènements, susceptibles de mettre en avant les différents atouts du lac sur des pratiques multiples.

Ainsi, le partenariat noué de longue date entre le Département des Hautes-Alpes et la société Amaury Sport Organisation (ASO), conjugué aux efforts structurels réalisés par le SMADESEP au plan nautique et à son implication nouvelle dans des réseaux professionnels (UPACA, Salons nautiques...), a conduit à rendre imaginable la perspective d'accueillir sur Serre-Ponçon une étape du « Tour Voile ».

Ce projet fut annulé en 2020 en raison de la crise sanitaire due au Covid 19. La société ASO a cependant conclu un accord conventionnel avec la société Normandie Evènement afin de pouvoir faire perdurer le « Tour Voile ». La perspective nouvelle est à ce jour d'accueillir sur Serre-Ponçon l'arrivée du « Tour Voile ».

Le Tour Voile fait partie des rendez-vous incontournables de la voile. Chaque année le Tour réunit des régatiers français et étrangers. Les équipages se confrontent lors de Stades Nautiques et de Raids Côtiers le long du littoral français. En 2018 le « Tour de France à la Voile » est devenu le « Tour Voile ».

L'arrivée sur Serre-Ponçon sera organisée entre le 22 juillet et le 24 juillet 2021 durant 3 jours. Cette arrivée, après 8 à 10 étapes de France est la seule et la première sur un plan d'eau intérieur. Les dates et le parcours seront définis dans les meilleurs délais.

Afin de mettre en œuvre ce projet, le plan de financement prévisionnel initial a été modifié. Il est donc proposé le plan de financement suivant :

- Dépenses : 135 000,00 € TTC
- Recettes : 135 000,00 € TTC dont
 - **Intercommunalités riveraines et CD04 : 19 000,00 €** - dont la participation de la **Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance de 1 000 €**
 - **Département des Hautes-Alpes : 45 000,00 €** (sollicitation à hauteur de 50 000 €)
 - **Région Sud PACA : 40 000 €**
 - **S.M.A.DE.SE.P. : 26 000 €** (en attente du soutien maximal d'EDF)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la participation financière de la collectivité dans le cadre de l'organisation du « Tour Voile » 2021 à Serre-Ponçon.
- De fixer l'aide accordée au SMADESEP à 1 000,00 € et d'inscrire la dépense correspondante au budget.
- D'autoriser le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

▪ **Délibération 2021-2-36 : Convention dans le cadre de l'appel à projet « Petites villes de demain »**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le programme lancé par l'Etat dénommé « Petites Villes de Demain ». Celui-ci vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en les accompagnants dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Ce programme doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets.

Le programme « Petites Villes de Demain » s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et pouvant montrer des signes de fragilité, mais qui font également preuve d'une attractivité et d'une inventivité qu'il est nécessaire d'accompagner.

Il vise à renforcer l'attractivité des centres villes et centres-bourgs et le maillage territorial en permettant aux communes de répondre aux enjeux d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement des services et des activités et de valorisation du patrimoine bâti et paysager.

Il s'inscrit dans le cadre du plan de relance national et de l'agenda rural du gouvernement. Il constitue l'un des volets thématiques des futurs contrats de ruralité.

Déployé sur une durée de six ans, il est doté de 3 milliards d'euros (hors fonds du plan de relance). Sur le plan national, 250 millions d'euros sont dédiés au soutien en ingénierie pour lancer et consolider au plus vite les projets de 1 000 communes et intercommunalités pendant six ans (2020-2026).

Porté par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) et piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), ce programme est organisé en trois piliers d'intervention :

- un appui global en ingénierie pour permettre aux petites centralités de maîtriser et piloter efficacement et durablement leur projet global de revitalisation (par exemple la subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75 %), et l'apport d'expertises externes ;
- les financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- l'accès à un réseau professionnel étendu à travers la création du « Club des Petites Villes de Demain », pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

La Préfecture des Hautes-Alpes a identifié onze communes dont Espinasses (05190) et La Bâtie-Neuve (05230). La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance devra donc porter des projets locaux relatifs à la revitalisation de ces deux communes.

Le programme implique pour les collectivités bénéficiaires de rédiger un conventionnement et de mettre en place une gouvernance.

Ainsi, le Président donne lecture du contenu de la convention et des modalités de mise en œuvre pour les communes d'Espinasses et de La Bâtie-Neuve.

Il précise également que le chargé de mission « Petites Villes de Demain » sera prochainement recruté au sein de l'intercommunalité. Son rôle sera dans un premier temps d'affiner et de détailler l'ensemble des actions développées dans la convention jointe.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé ci-dessus ;
- Décide d'approuver le contenu de la convention et ses modalités de mise en œuvre ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions pour le financement du chef de projet ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à la bonne exécution de la présente convention et toutes les formalités administratives, techniques ou financières nécessaires à une exécution optimale.

Questions diverses

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

